



COALITION IVOIRIENNE DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS  
IVORIAN COALITION OF HUMAN RIGHTS DEFENDERS



INTERNATIONAL SERVICE  
FOR HUMAN RIGHTS



**DEFENDDEFENDERS**

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

## **SEMINAIRE REGIONAL SUR LES LOIS DE PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE**

**ABIDJAN/HOTEL LA ROSE BLANCHE, COTE D'IVOIRE, LES 12 ET 13 AVRIL 2017**

### **COMMUNIQUE FINAL**

(Abidjan) La société civile, les représentants des gouvernements, les parlements et les institutions nationales des droits de l'homme de toute l'Afrique ont élaboré des stratégies pour renforcer la protection juridique des défenseurs des droits de l'homme à travers le continent.

Les 12 et 13 avril 2017, 48 représentants de la société civile, des institutions nationales des droits de l'homme, du parlement et des gouvernements se sont réunis pour une consultation de deux jours sur l'élaboration et la mise en œuvre de lois nationales pour la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique. Le séminaire a rassemblé des représentants de 17 pays, dans toutes les régions d'Afrique.

Ce séminaire s'est fondé sur deux développements récents concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme. Le premier a été l'adoption d'une loi pour la protection des défenseurs des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en 2014 et son décret de mise en œuvre adopté en février 2017. Cette loi a été la première du genre en Afrique et a inspiré d'autres gouvernements et la société civile des coalitions, y compris au Burkina Faso, au Niger, en Sierra Leone, en RDC, en Guinée, en Ouganda et au Mali pour s'engager dans des processus de développement de lois similaires.

Le deuxième développement a été le lancement d'une loi type pour la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits de l'homme en juin 2016. La loi type vise à guider et à aider les États, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme à assurer la mise en œuvre complète et efficace des Déclarations Nations Unies et de la Commission Africaine sur les défenseurs des droits de l'homme au niveau national.

Au cours du séminaire, les participants ont discuté des défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme en Afrique. Des représentants de la société civile, des institutions nationales des droits de l'homme et du gouvernement de la Sierra Leone, du Niger, du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire ont partagé des expériences et des enseignements tirés des expériences réalisées à ce jour dans l'élaboration de lois nationales

pour la protection des défenseurs. Ces représentants ont également discuté des stratégies et des prochaines étapes pour progresser dans les lois et les processus nationaux.

Les participants ont convenu que la reconnaissance juridique et la protection des défenseurs sont essentielles pour garantir l'exercice de leurs activités dans un environnement sûr et favorable et être exempts d'attaques, de représailles et de restrictions déraisonnables. Les défenseurs des droits de l'homme servent et poursuivent les intérêts des détenteurs de droits, des victimes de violations et de la société dans son ensemble; Leur reconnaissance et leur protection juridiques contribuent à des objectifs plus larges de respect des droits de l'homme.

Les participants ont discuté des procédures et des stratégies visant à l'élaboration efficace des lois nationales pour la protection des défenseurs. Bien qu'il soit reconnu que les stratégies devraient être adaptées au contexte particulier d'un pays, un élément commun était que toutes les parties prenantes devaient participer à l'ensemble du processus dès la première étape.

Bien que les lois reconnaissant que la promulgation d'une loi spécifique sur la protection des défenseurs des droits de l'homme est essentielle, ces lois doivent être accompagnées d'un soutien politique de haut niveau et de ressources adéquates pour leur mise en œuvre. Outre les institutions judiciaires fortes, indépendantes et efficaces, les institutions nationales des droits de l'homme, une attention particulière à la situation particulière et aux besoins de protection des défenseurs des droits humains et un accès sûr et sécurisé aux Nations Unies et aux mécanismes régionaux des droits de l'homme.

Les rapporteurs spéciaux de la Commission des Nations Unies et de la Commission africaine sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ont participé à la consultation. Les rapporteurs spéciaux se sont engagés à soutenir les processus nationaux pour l'élaboration de lois pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et à travailler avec toutes les parties prenantes à cet égard.